

## Mémorandum de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques

### RESUME

La Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques s'est engagée à Funchal en septembre 2016 à présenter un nouveau Mémorandum.

Ce document vise à établir un bilan des évolutions obtenues depuis le Mémorandum de 2009 et à assurer, par la formulation de propositions concrètes, une plus grande prise en compte de l'ultrapériphérie dans les politiques européennes post 2020. Il devra inspirer la nouvelle communication de la Commission européenne en faveur des Régions ultrapériphériques (RUP) qui sera présentée à l'automne 2017.

Les RUP réaffirment la nécessité que l'Union européenne (UE) adopte une approche différenciée dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques afin de tenir compte de leurs spécificités reconnues à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

Les institutions devront ainsi exploiter toutes les possibilités offertes par cet article, dont la portée a été confortée par la Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt du 15 décembre 2015 (*affaires jointes C-132/14 à C-136/14*). La Cour a en effet rappelé que l'article 349 habilite le Conseil à arrêter des mesures spécifiques visant à fixer les conditions d'application aux RUP des dispositions non seulement du droit primaire mais également du droit dérivé et qu'il ne restreint pas le pouvoir décisionnel du Conseil à une catégorie particulière de mesures. Ces conclusions doivent permettre de donner une nouvelle dimension à la stratégie de l'Union en faveur des RUP.

Le Mémorandum a vocation à couvrir l'ensemble des politiques européennes ayant un intérêt pour ces régions.

Les RUP y rappellent l'importance de la politique de cohésion pour le développement de leurs territoires et demandent notamment le maintien des adaptations en faveur de l'ultrapériphérie obtenues au cours des réformes successives (allocation RUP, taux de cofinancement majoré etc.).

Les secteurs économiques à fort potentiel de croissance et d'emploi dans les RUP sont abordés, qu'il s'agisse des secteurs traditionnels, comme l'agriculture et la pêche, ou de secteurs émergents comme les énergies renouvelables, le tourisme durable etc.

Les politiques transversales ayant un impact sur la compétitivité des RUP, et plus largement sur leur développement économique, font également l'objet de propositions. C'est le cas des aides d'Etats, de la fiscalité ou de la recherche et de l'innovation.

Parmi elles, la politique commerciale européenne doit évoluer afin de prendre davantage en compte les conséquences des accords passés entre l'UE et les pays tiers sur l'économie des RUP. Des études d'impact devraient, entre autres, être systématiquement réalisées en amont de toutes négociations pouvant affecter ces territoires.

Les besoins encore importants en infrastructures de base dans les secteurs des transports, du numérique et de l'énergie sont mis en évidence. L'impossibilité pour les RUP d'accéder aux réseaux transeuropéens pénalise leur compétitivité et freine leur développement. Le déficit d'accessibilité de ces régions est une question centrale qui nécessite en particulier un changement d'approche radical dans la conception de la politique européenne des transports.

Tout comme le continent européen, les RUP sont confrontées aux défis que représentent l'immigration ou le changement climatique. Toutefois, du fait de leurs spécificités, ces questions ne se posent pas dans les mêmes conditions, ni avec la même intensité dans leurs territoires que dans les autres régions européennes. Il convient par conséquent d'y apporter des réponses appropriées.

Enfin, l'insertion des RUP dans leur bassin et leur coopération avec les pays tiers doit continuer à être encouragée car elles constituent un axe stratégique de leur développement. En ce sens, il est indispensable que des adaptations soient mises en place pour tenir compte des réalités géopolitiques, économiques et commerciales de leur zone.

Les RUP bénéficient d'adaptations réglementaires dans le cadre de certaines politiques (cohésion, agriculture notamment) qu'il convient de maintenir, mais la prise en compte de leurs spécificités demeure incomplète. Les formulations proposées dans le nouveau Mémoire visent par exemple à assurer aux RUP un accès effectif, et plus seulement de droit, aux différents programmes horizontaux.

L'adoption d'une approche différenciée au bénéfice des RUP dans toutes les politiques européennes s'impose comme la seule solution qui permette de renforcer l'égalité des chances envers ces territoires, d'accroître leur compétitivité, d'améliorer leur attractivité et, plus largement, de garantir leur développement. Il s'agit pour ces régions de pouvoir tirer tous les bénéfices de leur appartenance à l'Union européenne, appartenance à laquelle elles réitèrent par ailleurs leur attachement.